



COMMUNICATION

SUR LES DECISIONS MUNICIPALES

DU 1^{ER} AU 31 JANVIER 2025

La Municipalité décide :

- De valider les nouvelles conditions d'utilisation du Pavillon de Moinsel.
- De valider une formation de base agent de déchèterie pour M. Tricoche.
- De procéder au paiement de reprise du matériel de la piscine à l'issue du contrat de leasing de la société IG Leasing SA.
- D'organiser une soirée pour les nouveaux habitants le 18 mars 2025.
- De signifier son intérêt pour un projet d'ateliers seniors intercommunaux.
- De signer un nouveau contrat de location de lignes à la piscine avec un club régional.
- De refuser une demande de fractionnement de parcelle.
- De prendre connaissance de la liste des nonagénaires et du centenaire 2025 et de valider le montant attribué pour les cadeaux.
- D'engager une stagiaire à l'UAPE.
- De valider des demandes d'abattages d'arbres à caractère urgent.
- D'inviter les riverains du chemin de la Trappe concernés par les modifications de servitudes.
- De communiquer une offre d'emploi pour une intendante au centre de vacances « La Cézille ».
- De soutenir le Giron FJDN de Marchissy.
- De valider un POCAMA pour une manifestation organisée sur le territoire communal.

Au nom de la Municipalité :

Le Syndic :

Denis Currat



Le Secrétaire.

Sacha Vuadens